

Conseil Communautaire du mardi 24 octobre 2023 Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation: 17/10/2023

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 29

Quorum: 19

Fin de la séance : 19h30

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	Х	Arrivée 18h14		Mme GOEURY Céline	Х	Départ à 19h20	
M. ROUGIER Frédéric		Pouvoir à P. MODET	Х	M. JOKIEL Marc		Pouvoir à A. BARLET	Х
Mme PEDREIRA AFONSO Rose			Х	M. SAURIAC Jean- Christophe			Х
M. LARONDELLE Maxime	х			Mme AGULLANA Marie-Claude	х		
Mme LEROY Vanessa	Х			M. DAUPHIN Didier			Х
M. GUILLEMOT Jean- Philippe	х			M. BUISSERET Pierre	х		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	х			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	х		
M. MONGET Alain	Х			M. FAYE Lionel	Х		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie			Х	M. CAPDEPUY Bernard			Х
M. BONNAYZE Ludovic		Pouvoir à A. MONGET	Х	Mme K'NEVEZ Marie- Christine	Х		
Mme VEYSSY Catherine	Х			Mme SIMON Patricia	Х		
M. AUBY Jean-François	Х	Départ 18h33		M. MURARD Sébastien		Pouvoir T. COUTY	Х
M.MOGAN Julien			Х	Mme COUTY Tania	Х		
M. BORAS Jean-François	Х			M. GRANGIER Alain	Х		
M. LAPENNE Serge	Х			M. LAYRIS Georges		Excusé	Х
Mme MAUPOME Christine	х			Mme KONTOWICZ Claire		Pouvoir à A. GRANGIER	
Mme JOBARD Dominique	Х			M VERDIER Mathieu			Х
M. FLEHO Ronan	х	Pouvoir à C. GOEURY		Mme GOGA Hélène	х		
Mme BARLET Agnès	Х	Arrivée 18h18					

Le quorum est atteint. Il y a 6 pouvoirs.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Patricia SIMON est désignée secrétaire de séance.



Ordre du jour :

Délibération N°	Objet de la délibération	Nombre de votants	Approuvé.e ou Rejeté.e
102-23	Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)	28	Prend acte du débat
103-23	Achat parcelle BIANCO : remboursement des frais engagés par la Mairie de Camblanes-et-Meynac	28	Unanimité
104-23	Mutualisation du conseiller numérique à compter du 1 ^{er} novembre	28	Unanimité
105-23	Augmentation forfait de rémunération agents occasionnels	28	Unanimité
106-23	Déploiement fibre optique – utilisation de l'enveloppe travaux alternatifs	27 1 ne prend pas part au vote	Unanimité
107-23	Attribution de subvention à l'édition 2023 du Trail des 1ere Cotes (BOOJOVTT)	28	Unanimité
108-23	Cadastre solaire : présentation de la mutualisation à l'échelle du PETR dans le cadre du PCAET intercommunal et du Contrat d'Objectifs (COT) de l'ADEME	19 2 oppositions 8 abstentions	Majorité

Validation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023 a été transmis avec la convocation. Il n'y a pas de remarque, Le Président déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

Le Président précise que pour le point concernant le cadastre solaire, il y aura une présentation et une délibération.

2023-102 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Pierre BUISSERET présente le Débat d'Orientations Budgétaires. Il commence par un rappel de la situation économique et financière de la CDC :



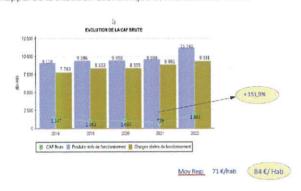


Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 16.6%. Pierre BUISSERET rappelle que l'année dernière, il y a eu des dotations de l'Etat pour compenser le COVID et l'inflation. Cela maximise cette augmentation. Toutefois, il y aurait quand même eu une augmentation nette.

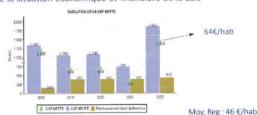
Il y a des recettes à hauteur de 505€ par habitants contre une moyenne régionale de 449€ par habitants. Sans les aides de l'état nous serions aux alentours de 480€.

Concernant les dépenses de fonctionnement des budgets de 2021-2022, il y a une augmentation de 5.3%. Nous avons réussi à nous sortir de l'effet ciseau où les dépenses augmentaient plus vite que les recettes. En effet, nous avions diminué notre capacité d'autofinancement et la possibilité de faire des investissements. Il y a eu beaucoup de travail réalisé permettant d'inverser la courbe, de faire des économies et de limiter la hausse des dépenses.

Rappel de la situation économique et financière de la CdC



Rappel de la situation économique et financière de la CdC



La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres pour financer ses investissements, une fois ses dettes remboursées.

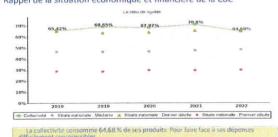
CAF nette supérieure à la moyenne grâce aux aides exceptionnelles versées par l'Etat (+500K€) et aux efforts de gestion.

Nous constatons une évolution de la CAF brute puisque nous sommes passés de 739K€ à 1 861K€. Cela correspond aux excédents que nous dégageons sur un budget pour une année. Cette augmentation était importante et nécessaire pour pouvoir envisager un avenir un peu plus serein. L'année dernière il a été décidé de bloquer les décisions d'investissements dans le but de stabiliser les courbes et avoir une visibilité sur ce que nous étions capable de faire y compris sur les économies de fonctionnement courant. Pierre BUISSERET remercie les élus pour les efforts importants de toutes les commissions qui ont permis de maitriser le plus possible les dépenses.

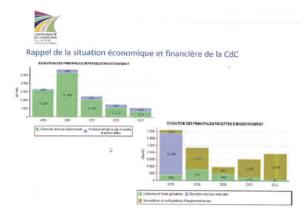
Ce que nous arrivons à dégager est reversé côté investissement. La première étape est de régler les engagements en cours. Pour rappel, il y a 400 000€ d'emprunt, s'ajoute la fibre et des investissements annuels obligatoires au bon fonctionnement.

Rappel de la situation économique et financière de la CdC

intingents, intérêts dette)

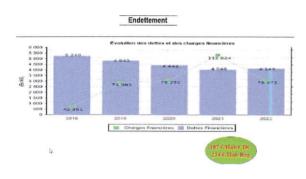


Le fait d'avoir dégagé un peu plus de recette et minoré les dépenses constitue un autre élément de satisfaction. Nous constatons une amélioration du ratio de rigidité. Ce qui signifie que nous avons plus de souplesse pour prendre des décisions positives. Toutefois, compte tenu de la structure de la CdC et de ses compétences, nous ne serons jamais à 30%. En effet, il y a une masse salariale due notamment à la prise en charge de l'enfance jeunesse qui, obligatoirement, créée des rigidités.

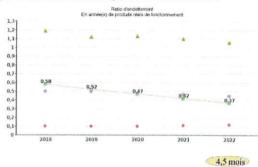


Concernant les dépenses d'investissement, nous constatons qu'il y a eu des dépenses correspondant aux projets déjà lancés. Il y a toujours un décalage notamment au niveau de la perception des subventions, qui explique l'inversion de la courbe sur les recettes.

Rappel de la situation économique et financière de la CdC



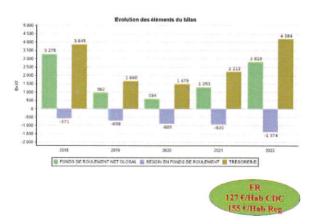
Rappel de la situation économique et financière de la CdC



S'agissant de l'endettement, il n'y a pas d'évolution sur les dettes et les charges financières. A partir du moment où nous avons la capacité de dégager une CAF nette et un ratio d'endettement faible (0.37 est de bonne augure), nous pouvons imaginer un projet et aller vers un emprunt.

C'est donc l'ensemble de la situation financière de la CdC qui s'est améliorée. Il y a 3 ans, nous avions 135 000€ de CAF brute. Aujourd'hui nous sommes à plus d'un million. L'objectif fixé était d'avoir une situation saine en 2026.

Rappel de la situation économique et financière de la CdC



La trésorerie intègre pour mémoire la trésorerie de la GEMAPI. Elle est satisfaisante. Il n'y a pas de problème de trésorerie eu égard aux besoins actuels.



Rappel de la situation économique et financière de la CdC

RATIOS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dettes / CAF	2,39	3,89	4,56	4,06	5,48	2,23
Coefficient d'autofinancement courant	0,87	0,87	0,93	0,93	0,96	0,87
Rigidité des charges structurelles	0,66	0,65	0,69	0,68	0,71	0,65

ale (0,88) et signifie que la CdC consacre 87€ aux dépenses Le CAC est équivalent à celui de la moyenne régionale (0,88) obligatoires et incompressibles, mais qu'il lui reste 13€ pour i

De la même manière, la rigidité des charges structurelles revient à un niveau équivalent à celui de 2018

urs de dette revient lui aussi à un niveau inférieur à celui de 2017, lorsque la CdC avait com

Des efforts qui portent leurs fruits et qui doivent être poursuivis sur les prochains exercices afin de pouvoir mener à bien de nouveaux projets d'investissement.

La dette par rapport à la CAF a baissé très significativement.

Le ratio de rigidité par rapport aux charges structurelles a diminué.

Pierre BUISSERET tient à insister sur le fait que les tendances au démarrage de ce mandat n'étaient pas sur la bonne voie. Ce qui devait être fait l'a été au bon moment. Il faut continuer pour sécuriser ça. Il y a aussi d'autres pistes de progrès et d'amélioration financière. Cela fait partie du dossier traité régulièrement avec le CODIR dans le cadre des réunions périodiques du budget.

En 2024, l'objectif général restera de contenir les dépenses de fonctionnement au niveau de l'exécution de 2023. Il n'y a aucune augmentation nouvelle prévue, hors inflation.

Les orientations hudgétaires pour 2024

011 Charges à caractère général SECTION DE FONCTIONNEMENT

Crédits consommés projeté pour 2023: 2M€ (17% du budget)

Les objectifs pour 2024:

- pentation de crédits sur les 5 principaux postes de dépenses
 - entretien réseau de voirie,
 - alimentaire
 - entretien des bâtiments
 - remboursement aux communes
- → Suite à l'appel d'offres, baisse des crédits à ouvrir pour l'entretien des terrains de sports et la maintenance des systèmes d'arrosage,

Première orientation 2024: rester dans cette fourchette de dépenses (2M€ /2.1M€)

Crédits pour le fonctionnement courant des services

012 Charges de personnel SECTION DE FONCTIONNEMENT

Crédits consommés projetés 2023: 4,5M€ (38 % du budget)

Les mesures nationales pour 2024:

- → Application de l'augmentation de 1.5% du point d'indice dès juillet 2023 avec effet sur l'année entière en 2024 (+55 800€)
- → Application de la revalorisation de 5 points d'indice de l'ensemble des grilles de rémunération au 1er janvier 2024 (+57 000€)

Les mesures locales pour maintenir l'attractivité des métiers publics:

- Revalorisation des forfaits de rémunérations des agents occasionnels (+23 700€)
- → Mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents occasionnels rémunérés à →Départ en retraite et/ou mutation des agents obligeant à une réflexion systématique
- ur les besoins de l'organisation
- → Poursuite de la structuration de la mutualisation des fonctions RH et finances

Première orientation 2024: 4,74M€

Nous continuons d'avoir des objectifs ambitieux. Hors inflation et hors mesures décidées par l'Etat, nous prévoyons de retenir les points de sorties du budget 2023.

Il n'y a pas d'augmentation de crédits prévue. Concernant l'entretien des terrains sportifs, l'appel d'offres a permis de réduire les coûts mais également l'ajustement de la demande au besoin réel.

Au niveau des charges de personnels, nous pouvons voir l'impact de ce qui a été demandé : augmentation du point d'indice. Il faut intégrer au minimum 110 000€ en termes d'augmentation sur la masse salariale.

Il a fallu également revaloriser la rémunération des agents occasionnels qui permet une augmentation des recrutements et de fonctionner correctement.

Les départs à la retraire nécessitent également une réflexion quant à la réorganisation des services. La question à se poser systématiquement est de savoir s'il faut renouveler le poste ou mutualiser les missions?

Les orientations budgétaires pour 2024

65 Contingents et participations SECTION DE FONCTIONNEMENT

Crédits consommés projeté pour 2023: 3,59M€ (30% du budget) Les objectifs pour 2024:

→ Pas d'augmentation hormis les augmentations liées à l'évolution démographique pou le calcul des participations aux syndicats et l'évolution du traitement des OM



Convention pluriannuelle avec E2MT en cours de préparation Réflexions des membres de la commission sports sur revalorisation des subventions aux assoc d'intérêt communautaire

Première orientation 2024: 3,77M€



Concernant le chapitre 65, il y a une lourde part qui vient du SEMOCTOM. S'ajoute les adhésions à un certain nombre de syndicats qui sont au prorata du nombre d'habitants. Ce chiffre sera affiné lorsque le SEMOCTOM nous apportera plus de précisions.

Pierre BUISSERET présente les orientations budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024 :

Orientations 2024 section de fonctionnement :

- Poursuite de l'augmentation des tarifs périscolaires et extrascolaires,
- Poursuite de l'augmentation des redevances d'occupation temporaires des locaux FXM,
- Augmentation de la fiscalité liée à l'augmentation des bases décidées au moment du vote de la Loi de Finances pour 2024

Chantiers 2024 section de fonctionnement :

- Optimisation des bases de cotisation minimum de CFE,
- Optimisation des bases de fiscalité locale et sensibilisation des élus membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C2ID)
- Finalisation de la fiabilisation des comptes d'amortissement

Les orientations 2024 section d'investissement :

- Revalorisation de l'enveloppe à inscrire pour les « investissements incontournables » à 625K€
- Des arbitrages à venir d'ici fin 2023 sur les projets d'investissement prioritaires (2,25M€).

De nombreux besoins ou projets figurent dans la liste mais n'ont fait, pour l'instant, l'objet d'aucune estimation...

De même, cette trajectoire n'est valable qu'à la condition expresse de pouvoir virer chaque année au moins 1 000K€, et donc d'avoir des excédents de résultats supérieurs. Ce qui implique le maintien d'une certaine rigueur sur les dépenses de fonctionnement et un dynamisme des recettes.

Présentation de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

	2021	2022	% évol	2023 PROJETE	% évol
Charges à caractère général	1 700 767 €	1 689 667 €	-0,65%	2 075 000 €	22.81%
Charges de personnel	3 961 108 €	4 325 215 €	9,19%	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	4,65%
Autres charges de gestion courante	3 167 633 €	3 364 808 €	6,22%	SENSESSED PROGRAM REPRESENTATION OF THE PROGRAM CONTRACTORS	6,84%
Atténuations de produit	1 700 109 €	1 695 581 €	-0.27%	CONTRACTOR OF PROPERTY OF PROPERTY OF THE	0.96%
charges financières	112 700 €	78 473 €	-30.37%	THE PERSONNEL PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PERSONNEL PROPERTY OF TH	1,95%
provisions	30 737 €	29 832 €	-2.94%	SHOWING SHARE WATER TO SHOW THE	75,97%
TOTAL DEPENSES REELLES	10 673 054 €	11 183 576 €	4,78%	GRANTS-NEG REALINES AND	7,67%

Présentation de l'évolution des recettes de fonctionnement :

	2021	2022	% évol	2023 PROJETE	% évol
Remboursements arrêts maladie	81 788 €	127 480 €	55,87%	120 000 €	-5.87%
produits des services	1 012 190 €	1 118 005 €	10,45%	NO INVESTIGATION CONTRACTOR OF THE ACTION OF	TANABATH AMERICAN THE
impôts et taxes	7 809 152 €	9 011 843 €	15,40%	Assertion employment of the second contract o	A historica control of the control o
dotations et participations	2 447 112 €	2 723 609 €	11,30%	MANAGEMENT TO THE PARTY OF THE	0,23%
autres produits de gestion	22 754 €	37 502 €	SATES AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE PA	STREET, WARRENCH WARRE	White the state of the state of the state of
Reprises sur amortissements	79 101 €	30 737 €	ACCOUNT OF THE PARTY OF THE PAR	accessor to the contract of th	-3.11%
TOTAL RECETTES REELLES	11 452 097 €	13 049 176 €	13,95%	MARKATAR DELIVER AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE PART	5,57%



	2021	2	022	2023 PROJETE
DIFFERENCE RECETTES - DEPENSES	779 043	3€	1 865 600 €	1 710 190 €
DEPENSES D'AMORTISSEMENT	747 788	3€	734 101 €	1 084 881 €
RECETTES D'AMORTISSEMENT	117 398	} €	388 435 €	626 131 €
RESULTAT AVEC AMORTISSEMENTS	155 670)€ :	1 519 934 €	1 251 440 €
HYPOTHESE	2020	2021	2022	2023 PROJETE
Niveau prévisionnel d'épargne brute (CAF brute)	1 199 110 €	738 660	€ 1860649	€ 1710190€
Annuité d'emprunt (capital + intérêts)	471 570€	469 164	€ 498 965	€ 464 357 €
Dont capital	393 276 €	396 824	€ 432 084	€ 404 113 €
Dont intérêts	78 292 €	72 340	€ 66 881	€ 60 244 €
Niveau prévisionnel d'épargne nette (CAF nette = CAF brute – annuité d'emprunt)	805 834 €	341 836	€ 1 428 565	€ 1306078€
Niveau prévisionnel d'endettement	0€	0	€ 0	€ 0€
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	+ 113 667€	+543 000	€ +510 522	2€ +730 855€
Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette	5 347 367 €	4 950 542	€ 4148936	€ 3744823€
Ratio désendettement	4,46	6,70	2,23	2,19

Pierre BUISSERET conclue en indiquant que la tendance est bonne et qu'il faut la conforter. Cela permettra de discuter de différents projets.

Catherine VEYSSY souhaite faire une remarque sur l'orientation budgétaire. Une étude a été menée par la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais concernant le Plan Vélo. Il serait intéressant de lancer la réflexion sur le Plan Vélo en 2024 en sachant qu'il y a une subvention de l'Etat à hauteur de 50%. Le montant n'est pas excessif, il resterait 8 000 à 9 000€ pour la CdC. C'est un signe important à envoyer sur les mobilités.

Pierre BUISSERET complète en indiquant que cette étude permet de définir un schéma inter-communal d'itinérance vélo et de mettre en cohérence les projets des différentes communes. Nous avons tout intérêt à le faire pour que chacun s'inscrive dans le projet à son rythme.

Jean-François BORAS ajoute que cela permet de lever des financements importants si c'est la Communauté de Communes qui porte le projet. Il faudra regarder le système qui peut être mis en place pour la partie travaux.

Tania COUTY indique que la difficulté est que nous sommes en révision du PLU à la phase d'identification des emplacements réservés qui sont nécessaires à l'aménagement des pistes cyclables. La temporalité risque d'être un peu compliquée mais il est évident qu'il faut aller vers cette étude.

Dominique JOBARD rappelle que dans la loi de 2015, il y a une obligation de mettre en place une stratégie de bas carbone. Elle se réjouit de la mise en œuvre dans le budget des éléments du PCAET notamment sur les bâtiments de la CdC pour le solaire, la végétalisation des cours d'école. Elle souhaite suggérer deux autres points qui lui semblent importants :

- La récupération de l'eau,
- Quel budget pouvons-nous commencer à mettre pour inciter et accompagner les ménages à la réhabilitation des logements qui sont des passoirs thermiques ?



Dominique JOBARD conclue par le fait que c'est une bonne nouvelle que le cadastre solaire soit une délibération pour le budget 2023.

Alain MONGET s'interroge sur le projet Horizon Garonne. Des phases d'étude importantes ont été réalisées. Comment positionne-t-on cette réflexion et cet aménagement qui été assez structurant ?

Lionel FAYE répond, sous le contrôle de Jean-François BORAS, que c'est un projet important pour la CdC néanmoins, dans le cadre des demandes de subvention, nous n'avons pas eu d'avis favorable. Nous ne pouvons pas nous lancer dans ce projet tant que nous n'avons pas de certitudes par rapport aux subventions que nous pouvons obtenir. Il propose de redéposer une demande de subvention dès l'année prochaine. C'est un projet essentiel pour cette mandature mais également pour les suivantes. Ce sont des projets qui coûtent cher, il faudra voir comment cela va évoluer en termes de subvention.

Dominique JOBARD indique que ce jour se terminait l'enquête publique relative aux bassins versants du SIETRA. Malheureusement, il n'y a pas eu beaucoup de réactions. Les communes n'ont peut-être pas suffisamment porté l'information pour que les habitants s'emparent de la question. En revanche, les plans de la Garonne et des palus ont intégré une projection de l'augmentation du niveau des eaux. On constate qu'il y a des palus qui sont prévus pour être recouverts par les eaux jusqu'à la D10 de manière assez considérable. Il faudra peut-être revoir les trajets prévus pour Horizon Garonne en fonction de cette nouvelle donnée.

Lionel FAYE ajoute qu'il faut faire confiance aux services de l'Etat pour nous rappeler la trajectoire pour tous ces projets situés en zone inondable. Pour ce qui concerne la mobilité, il y aura des choix à faire car nous ne pourrons pas tout faire.

Le Président remercie Pierre BUISSERET et la commission finances, les Vice-présidents des commissions et l'ensemble du personnel pour tout ce travail remarquable. Sans cette volonté commune nous n'aurions pas pu arriver à ce résultat. Il évoque également l'intégration des services administratifs du Service d'Aide au Maintien à Domicile (SAMD) dans les locaux du siège de la CdC qui a été mené d'une très bonne façon selon lui : deux cultures différentes, un syndicat qui a dû évoluer pour intégrer les services de la CdC, des agents à qui on a demandé d'évoluer au niveau de leurs fonctions.

Il ne faut pas perdre de vue que rien n'est acquis définitivement, il faut continuer à être extrêmement vigilants par rapport à nos dépenses.

Lionel FAYE conclue en indiquant que la transition énergétique doit être une priorité pour les prochaines années. C'est le focus principal des réunions auxquelles nous assistons aujourd'hui. Cela devrait l'être dans nos communes. Il ne faut pas perdre de vue que c'est l'essentiel de ce que nous aurons à gérer pour les prochaines années si nous voulons préserver une vie normale sur notre planète. En sachant que tout est inégal. Les efforts faits au niveau national ne seront pas forcément le même effort répercuté au niveau mondial. Pour autant, cela deviendra une priorité dès que nous aurons le retour de l'ALEC par rapport à l'ensemble de nos bâtiments pour s'appuyer sur notre PCAET.

Délibération votée à l'unanimité :



VOTANTS: 28

POUR: 28

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

2023-102 : Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

Considérant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise le contenu du rapport d'orientations budgétaires et fixe la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle qu'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année qui vient doit être tenu dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Il est prévu de voter le budget primitif pour l'année 2024 au mois de décembre prochain.

Ce débat s'appuie sur un rapport (annexé à la présente) présentant les tendances et affichant les orientations données au budget qui vient.

Il donne ensuite la parole au Vice-Président en charge des finances pour présenter les hypothèses ayant permis de travailler sur les orientations budgétaires, en faisant une présentation par chapitre.

En synthèse, il ressort que les efforts sur les dépenses de fonctionnement et l'amélioration des recettes entamés au cours de ce mandat doivent être poursuivis sur l'exercice 2024.

En effet, les services déployés sur le territoire ont un coût qui évolue rapidement malgré une volonté affirmée de le contenir. Si les recettes n'évoluent pas de manière plus dynamique que les dépenses, la capacité d'autofinancement de la collectivité ne pourra que diminuer et obérer toute capacité d'investissement future.

La volonté politique affichée est de maintenir un niveau de service de qualité et de pouvoir assurer un niveau d'investissement.

Cela implique de contenir l'évolution de leur coût et de revoir régulièrement les ressources de la collectivité pour les faire fonctionner convenablement.

Ainsi, les objectifs énoncés depuis le début du mandat restent en vigueur pour les orientations budgétaires pour 2024 : la recomposition de la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes, en essayant de contrôler le rythme des dépenses et en faisant évoluer progressivement les recettes de fonctionnement. Les efforts effectués sur les 2 précédents exercices commencent à porter leurs fruits. La recomposition de la capacité d'autofinancement s'est poursuivie sur l'exercice 2023, avec une progression plus rapide des recettes que des dépenses.

Il s'agira pour l'année 2024 de poursuivre les efforts sur les dépenses (contenir leur augmentation) et les recettes (poursuite de leur optimisation). Il s'agira également d'affiner les chiffrages des projets d'investissement considérés comme prioritaires pour pouvoir mobiliser les crédits nécessaires.

Pour ce qui est de l'année 2024, il est proposé de tenir compte des hypothèses établies pour construire la prospective financière telles que présentées dans le rapport annexé à la présente.

Après avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport annexé à la présente.

Envoyé en Préfecture le 26/10/2023 Reçu en Préfecture le 26/10/2023 Publié le 02/11/2023

2023-103 : Achat parcelle BIANCO : remboursement des frais engagés par le Maire de Camblanes-et-Meynac

Le Président rappelle que l'acte de vente prévoyait le rachat d'un bout de parcelle par la commune de Camblanes-et-Meynac (AI 469 – Partie A). En 2019, la Communauté de Communes a réalisé des travaux de réfection sur le chemin de Coudot et donc sur la parcelle AI 469. Or, les premiers acheteurs étaient toujours propriétaires de cette parcelle. Aujourd'hui, il est nécessaire de régulariser la situation. La commune de Camblanes-et-Meynac reste propriétaire des voies transférées. La régularisation des actes doit être réalisée par la commune.

Les démarches sont les suivantes :



- Achat de la parcelle par la Commune de Camblanes-et-Meynac pour un montant de 2 000€ (accord des 2 parties)
- Remboursement par la Communauté de communes des frais engagés : Achat de la parcelle (2 000€) + (Frais SDEEG : 400€ (montant évalué)).

Jean-Philippe GUILLEMOT ajoute que c'est un virage qui a été coupé à la suite d'un élargissement de voirie. Le propriétaire s'est rendu compte que sa borne était sous la route. Une négociation de prix a été effectué. Nous avons obtenu 2 000€.

Délibération votée à l'unanimité :

VOTANTS: 28

POUR: 28

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

2023-103 : Achat parcelle BIANCO - Remboursement des frais engagés par la Mairie de Camblanes-et-Meynac

Considérant qu'une partie du chemin de Coudot, route classée d'intérêt communautaire, a été aménagée sur une parcelle privée (parcelle AI469) sur la commune de Camblanes-et-Meynac appartenant à M. Bianco,

Considérant que le Maire de Camblanes-et-Meynac s'est engagé auprès de M. Bianco à acheter la parcelle ayant fait l'objet de travaux d'aménagement de voirie,

Considérant que les travaux effectués concernent une voie classée d'intérêt communautaire,

Vu l'acte d'achat de la parcelle AI469 signé entre M. Bianco et M. le Maire de Camblanes-et-Meynac

EXPOSE

L'acte de vente prévoyait le rachat d'un bout de parcelle par la commune de Camblanes-et-Meynac (AI 469 – Partie A). En 2019, la communauté de communes a réalisé des travaux de réfection sur le chemin de Coudot et donc sur la parcelle AI 469. Or, les premiers acheteurs étaient toujours propriétaires de cette parcelle. Aujourd'hui, il est nécessaire de régulariser la situation. La commune de Camblanes-et-Meynac reste propriétaire des voies transférées. La régularisation des actes doit être réalisée par la commune.

Les démarches sont les suivantes :

- Achat de la parcelle par la Commune de Camblanes-et-Meynac pour un montant de 2 000€ (accord des 2 parties)
- Remboursement par la Communauté de communes des frais engagés : Achat de la parcelle (2 000€) + (Frais SDEEG : 400€ (montant évalué)).

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président, Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE:

- D'autoriser le Président à verser le montant correspondant aux frais d'achat de la parcelle AI 469 sur la commune de Camblanes-et-Meynac à la commune de Camblanes-et-Meynac,
- D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Envoyé en Préfecture le 26/10/2023 Reçu en Préfecture le 26/10/2023 Publié le 02/11/2023

2023-104 : Mutualisation du conseiller numérique à compter du 1er novembre 2023

Le Président explique que la commune de Latresne a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Conseillers numériques » et à ce titre a recruté un conseiller numérique pour une première période de 2 ans.

Elle a proposé lors du dernier Bureau communautaire de poursuivre cette démarche pour une nouvelle période de 2 ans, et d'élargir le périmètre d'intervention du conseiller numérique à l'ensemble du territoire intercommunal. Une grande partie de la population reste en grande difficulté par rapport au numérique. Un groupe de travail sera certainement à mettre en place au niveau des communes.



Ce conseiller numérique interviendrait pour le compte de la Communauté de communes à hauteur de 24.5/35ème. La charge totale serait de 679€ pour la CdC et 1 155€ sur une année une fois la subvention déduite.

Serge LAPENNE indique une erreur dans l'article 1 de la convention. Il est mentionné 36 mois au lieu de 24 mois. La rectification est effectuée immédiatement.

Marie-Claude AGULLANA demande si les communes de la CdC ont besoin de l'intervention de se conseiller, comment cela va se passer ? Lionel FAYE répond que c'est ce qu'il va falloir travailler.

Délibération votée à l'unanimité :

VOTANTS: 28

POUR: 28

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

2023-104 : Mutualisation du conseiller numérique à compter du 1er novembre 2023

Vu le projet de convention de prestation du conseiller numérique

EXPOSE:

La commune de Latresne a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Conseillers numériques » et à ce titre a recruté un conseiller numérique pour une première période de 2 ans.

Elle a proposé lors du dernier Bureau communautaire de poursuivre cette démarche pour une nouvelle période de 2 ans, et d'élargir le périmètre d'intervention du conseiller numérique à l'ensemble du territoire intercommunal.

En effet, ces professionnels formés ont pour mission d'aider les habitants à utiliser les outils numériques.

Les conseillers numériques accompagnent les habitants sur :

- Leurs usages quotidiens : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc
- Les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maitriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- La réalisation de démarches administratives en ligne seuls

Actuellement, le conseiller numérique travaille pour la commune de Latresne à temps plein.

L'objectif est désormais de faire bénéficier l'ensemble intercommunal des services du conseiller numérique et déployer des permanences sur d'autres communes afin de toucher d'autres habitants.

Sur l'autre partie de son temps, il interviendrait encore pour la commune de Latresne, et interviendrait pour la Communauté de communes sur :

- La mise à plat (inventaire complet) du parc informatique,
- La mise à plat de la maintenance informatique (cahier des charges) pour être un interlocuteur des prestataires informatiques
- Le déploiement du logiciel de gestion des services petite enfance, enfance, jeunesse (logiciel MUSHROOM)

Le conseiller numérique interviendrait ainsi à hauteur de 24.5/35^{ème} pour le compte de la Communauté de communes et les autres communes de son périmètre.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président, Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire à l'unanimité

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE:

- D'autoriser le Président à signer la convention d'intervention du conseiller numérique avec la Mairie de Latresne,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier

Envoyé en Préfecture le 26/10/2023 Reçu en Préfecture le 26/10/2023 Publié le 02/11/2023



2023-105 : Augmentation forfait de rémunération agents occasionnels

Le Président rappelle que dans le cadre des contrats d'engagement éducatifs, l'augmentation du forfait de rémunération des agents occasionnels a été évoqué en juin 2023. Il s'agit de se mettre au diapason par rapport aux territoires et notamment Bordeaux Métropole pour donner envie aux agents occasionnels de travailler pour nous.

Catherine VEYSSY explique que depuis 2004, les forfaits de rémunération n'ont pas été revus sur notre CdC. Ceci peut expliquer les difficultés de recrutement. Aujourd'hui, nous ne sommes pas attractifs par rapport à d'autres communes. Ce qui est proposé, c'est une valorisation des agents qui font l'effort de se former. Pour information le SMIC horaire est de 9.12€ net de l'heure et actuellement nous sommes à 5.62€ de l'heure.

Il est également proposé de rémunérer les animateurs stagiaires. Nous avons un BAFA social pour les jeunes de notre territoire qui doivent passer leur partie pratique sur nos ALSH. Nous proposons de les rémunérer à hauteur de 25€. Il nous parait essentiel de valoriser leur engagement par rapport au BAFA.

Un animateur non qualifié serait rémunéré à hauteur de 70€ la journée. Un animateur qualifié (BAFA) à hauteur de 90€ et les animateurs professionnels (BPJEPS) à 100€. Une majoration est également ajoutée pour la nuitée, les veillées et les surveillants de baignade.

En comparant avec les autres territoires, avec ces revalorisations, nous arrivons à une proposition correcte au niveau des territoires ruraux et nous nous rapprochons de ce qui se fait sur les communes de Bordeaux Métropole.

Délibération votée à l'unanimité :

VOTANTS: 28	

POUR: 28

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

2023-105 : Augmentation du forfait de rémunération des agents occasionnels

Vu l'article L.432-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), portant sur le contrat d'engagement éducatif (CEE),

Considérant les besoins occasionnels de l'intercommunalité en matière de personnel pour l'animation sur les périodes de vacances scolaires,

Considérant le fait que les forfaits de rémunération des agents occasionnels, établis en 2004, n'ont jamais fait l'objet de réévaluation depuis,

EXPOSE:

Ces dernières années, et c'est notamment vrai depuis la crise sanitaire, il a été particulièrement compliqué de procéder à des recrutements de personnel occasionnel pour intervenir sur les structures péri et extrascolaires.

Afin de pouvoir renforcer l'attractivité des métiers de l'animation péri et extrascolaire, les élus ont souhaité procéder à une réévaluation conséquente des forfaits de rémunération des agents recrutés dans ce cadre.

La rémunération au forfait est prévue dans le cadre des Contrats d'Engagement Educatif (CEE), adoptés par le conseil communautaire en juin 2023.

Il s'agit aujourd'hui de proposer une nouvelle grille de forfaits de rémunération, revalorisés et tenant compte des qualifications des impétrants.

La proposition se traduit comme suit :

Situations	Titres / qualifications / diplômes	Forfaits	
Animateur professionnel	Brevets et/ou Diplômes Professionnels : BEES - BPIEPS - DEJEPS - DESJEPS		
Animateur qualifié	Animateur titulaire du BAFA complet	90€	
	<u>Qu</u>		
	Animateur titulaire d'un diplôme prévu à l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation		
Animateur non qualifié	Sans diplôme	70 €	
Animateur stagiaire	Animateur stagiaire suivi et évalué lors du stage pratique du BAFA de 14 jours	25€	



Des majorations forfaitaires sont prévues pour :

Situations	Explications	Forfaits
Nuitée	Nuit passée lors d'un séjour	15 €
Veillée	Animation d'une soirée	10 €
Surveillant de baignade	Surveillance d'une journée baignade	10 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président, Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

D'adopter les forfaits de rémunération des agents occasionnels recrutés dans le cadre des contrats d'engagement éducatif comme suit :

Animateur stagiaire : 25 €
 Animateur non qualifié : 70 €
 Animateur qualifié : 90 €
 Animateur professionnel : 100 €

Majorations:

nuitée : 15 €
 veillée : 10 €

surveillant de baignade : 10 €

de décider de leur application à compter du mercredi 25 octobre 2023

Envoyé en Préfecture le 26/10/2023 Reçu en Préfecture le 26/10/2023 Publié le 02/11/2023

2023-106 : Déploiement fibre optique – Utilisation de l'enveloppe travaux alternatifs

Le Président rappelle que Gironde Numérique a organisé une réunion à la CdC en début d'année. Les élus qui s'occupaient de la fibre optique avaient été reçu pour évoquer les projets dans les communes. Le syndicat a mis en place une enveloppe financière pour les travaux alternatifs d'enfouissements ou de changements de poteaux électriques lors du déploiement de la fibre optique (partie terminale des réseaux de fibre) à hauteur de 181 067€ pour la communauté de communes des Portes de l'Entredeux-Mers.

Sur cette enveloppe, les communes de Tabanac et de Saint Caprais de Bordeaux se sont manifestées. Le pré-chiffrage établi par les services Gironde Numérique s'élève à 50 803€ pour les travaux Allée des Marroniers à Tabanac et 55 893€ pour les travaux route de la lande à Saint Caprais de Bordeaux.

Il reste néanmoins des fonds. Les communes intéressées sont invitées à se manifester en sachant que le cadre est extrêmement contraint. En janvier 2024, une réunion avec Gironde Numérique sera organisée. Certaines communes sont bien avancées et n'ont pas besoin d'utiliser cette enveloppe.

Céline GOEURY ne prend pas part au vote.

Délibération votée à l'unanimité :



VOTANTS: 27

POUR: 27

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

2023-106 : Déploiement fibre optique – utilisation de l'enveloppe travaux alternatifs

Considérant la décision du Comité syndical de Gironde Numérique portant sur la mise en place d'une enveloppe pour le financement de travaux alternatifs lors de la pose de la fibre optique pour le déploiement du réseau Très Haut Débit,

EXPOSE

Le syndicat mixte Gironde Numérique a mis en place une enveloppe financière pour les travaux alternatifs d'enfouissements ou de changements de poteaux électriques lors du déploiement de la fibre optique (partie terminale des réseaux de fibre). Pour la communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, cette enveloppe s'élève à 181 067€. Un point de situation a été fait avec chaque commune et les services de Gironde Numérique et Orange (opérateur en charge des travaux) au premier trimestre pour définir les éventuels travaux qui pourraient entrer dans ce cadre.

A ce jour, il s'agit de demander aux services de Gironde Numérique de lancer l'étude pour réaliser les Avant projet détaillés (APD) sur 2 communes :

- Allée des marroniers à Tabanac,
- Route de la lande à Saint Caprais de Bordeaux.

A ce stade, le pré-chiffrage établi par les services Gironde Numérique s'élève à 50 803€ pour les travaux allée des Marroniers à Tabanac et 55 893€ pour les travaux route de la lande à Saint Caprais de Bordeaux.

Il s'agira d'autoriser le Président à solliciter Gironde Numérique pour utiliser l'enveloppe pour ces 2 premiers projets. Un nouveau tour des communes sur lesquels il reste encore des travaux de déploiement sera effectué avec les services de Gironde Numérique et Orange afin de déterminer si d'autres travaux pourraient entrer dans le cadre de l'utilisation de cette enveloppe.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président, Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE:

- d'autoriser le Président à solliciter Gironde Numérique pour utiliser l'enveloppe pour les deux projets situés ;
 - allée des Marroniers à Tabanac
 - o route de la lande à Saint Caprais-de-Bordeaux.

Envoyé en Préfecture le 26/10/2023 Reçu en Préfecture le 26/10/2023 Publié le 02/11/2023

2023-107: Attribution de subvention à l'édition 2023 du Trail des 1ère Cotes (BOOJOVTT)

Tania COUTY explique que l'association nous a sollicité dans le cadre de sa manifestation annuelle. Une reprise après COVID, un changement de date : Le trail qui se tenait le jeudi de l'ascension se déroulera en octobre. C'est une nouveauté et une volonté de participer à « Octobre rose ».

Le dossier a été présenté et il est conforme à nos attentes. Ce que nous avons apprécié c'est la dimension environnementale avec l'effort qui est fait sur l'éco-responsabilité. C'est une centaine de bénévoles tout confondu avec une grande part dédiée à la convivialité et au repas : de la vaisselle non jetable, des produits locaux et cuisinés maison. Nous sollicitons le vote du conseil sur une subvention de 800€.

Délibération votée à l'unanimité :



VOTANTS: 28

POUR: 28

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

2023-107 : Attribution de subvention à l'édition 2023 du Trail des 1ière Cotes (BOOJOVTT)

Considérant l'organisation du Trail des 1ères Côtes par l'association BOOJoVTT,

EXPOSE

Dans le cadre de la manifestation « Trail des 1ères côtes » qui s'est tenue le dimanche 1er octobre 2023 à Saint-Caprais de Bordeaux, l'association BOOJOVTT de Saint-Caprais de Bordeaux a sollicité la communauté de communes afin d'obtenir une subvention de 800€.

La manifestation propose 3 distances coureurs : 9-13-21 kms et 2 distances randonneurs, 9-13 km. Cette année, l'association a souhaité s'associer à la mobilisation Octobre Rose. Sur chaque inscription, 1 € est reversé au comité de prévention du dépistage du cancer.

De plus, l'éco-responsabilité représente un thème important pour les organisateurs. Il est fait notamment appel à des circuits courts, tant dans le choix des prestataires que pour les achats. Le covoiturage est encouragé.

Cette manifestation fait partie des manifestations sportives intercommunales régulièrement soutenues par la communauté

Dans ce contexte, la commission sport s'est prononcée favorablement pour l'attribution de la subvention d'un montant de 800 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président, Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE:

D'attribuer une subvention de 800€ à l'association BOOJOVTT dans le cadre de l'organisation du Trail des 1ères Côtes.

Envoyé en Préfecture le 26/10/2023 Reçu en Préfecture le 26/10/2023 Publié le 02/11/2023

2023-108 : Cadastre solaire : Présentation de la mutualisation à l'échelle du PETR dans le cadre du PCAET intercommunal et du Contrat d'Objectifs (COT) de l'ADEME

Le Président rappelle que dans le cadre de la transition énergétique, il y a tout un travail à faire et notamment d'encourager les propriétaires à poser du photovoltaïque sur leur maison. Cela nécessite un certain nombre d'ingénierie. Le cadastre solaire est un complément pour les habitants pour savoir s'ils peuvent ou non envisager l'installation de toiture photovoltaïque ou de panneaux solaire.

Cela a un coût assez important, 26 880€ sans la mutualisation. Il reste 6 000€ à régler pour les territoires en sachant que les CdC du Créonnais et des Coteaux Bordelais participeraient également à cette opération. Au niveau communal nous avons également à mettre en place la démarches des ENR dans le cadre de nos PLU. Un délai supplémentaire nous a été accordé.

Jean-François BORAS souhaiterait avoir des explications concernant le cadastre solaire. Lionel Faye explique que c'est une carte qui va servir à déterminer s'il est possible de poser des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments.

Jean-Philippe GUILLEMOT lit l'explication du document : « Permet à chaque habitant de pouvoir visualiser son logement et d'estimer le potentiel solaire de sa toiture, de faire des simulations photovoltaïques et d'identifier la meilleure rentabilité du projet. L'outil met en relation un porteur de projet avec un acteur spécialisé de la filière photovoltaïque ».



Alain MONGET explique qu'il a deux outils différents :

- Le cadastre solaire qui permet d'estimer le potentiel des toitures sur l'opportunité pour les habitants au regard de l'orientation et la localisation de pouvoir installer ou non des panneaux photovoltaïques. C'est une sorte de « Google Earth » qui correspond à une fiche d'identité de l'habitation qui permet de déterminer la faisabilité de l'installation. C'est un outil qui a été souhaité par plusieurs Communauté de Communes de pouvoir mutualiser pour avoir un investissement à des coûts raisonnables.
- La thermographie aérienne qui permet de voir la qualité d'isolation des bâtiments. Si l'on voit que les bâtiments sont recouverts de couleurs froides, cela indique qu'ils sont mal isolés.

Le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, il a été délibéré sur l'organisation du PCAET et la mise en place d'un cadastre solaire en fait partie. Il faut maintenant le mettre à disposition du public pour avancer sur la transition énergétique.

Tania COUTY se permet d'insister sur le fait que pour la thermographie c'est un outil dont personne ne dispose alors que pour les installations photovoltaïques les opérateurs font l'étude gratuitement.

Le Président conclue par le fait qu'il y a une démarche mutualisée proposée par le Pôle Territorial. Des CdC ont déjà adhéré à ce système. C'est prévu dans le PCAET, nous verrons s'il y a d'autres possibilités.

Ronan FLEHO n'est pas d'accord. Il rejoint Tania COUTY sur le fait que la thermographie aérienne est très intéressante. Il ne voit pas ce que le cadastre solaire peut apporter. Peut-être sur les bâtiments publics mais il est possible de faire des études avec les opérateurs. Il y a des offres très complètes. C'est une dépense inutile.

Marie-Claude AGULLANA précise que ça permet aux habitants d'envisager un projet.

Ronan FLEHO répond que s'il n'y a pas d'action publique pour aider au financement, cela ne sert à rien.

Dominique JOBARD ajoute que ce n'est pas le problème. Lorsque les premières entreprises se sont lancées, les choses n'ont pas été faites correctement. Beaucoup de personnes se sont retrouvées avec des installations non durables. Aujourd'hui, ça a beaucoup évolué. Ce qui est important c'est qu'il y a des caractéristiques techniques qui sont indiquées sur ces fiches et qui évitent aux usagers de devoir demander à différentes personnes qu'elles sont les caractéristiques techniques et d'être mal renseignées. C'est pour aider nos habitants, leur donner des outils. C'est comme quand on accompagne les gens dans la rénovation de leur logement, il y a un outil public qui les aide à le faire. C'est le rôle des collectivités.

Tania COUTY précise qu'il y a également les Kilowatts dont on a besoin dans chaque habitation. Nous sommes en train de parler d'inclinaison de toiture, de l'exposition. L'étude ne porte pas uniquement sur l'inclinaison mais indique sa propre consommation. Le Kilowatt est déterminé en ce sens. S'il n'y a pas cette étude de consommation, l'inclinaison est un élément insuffisant.

Alain MONGET précise que le cadastre montre le potentiel de production que nous pouvons avoir. C'est pour donner aux gens des moyens d'étudier l'opportunité de bâtir quelque chose. Il n'est pas persuadé que les opérateurs communiquent toujours des informations objectives.

Catherine VEYSSY précise que l'intérêt est de repérer les bâtiments publics, les logements sociaux mal isolés. Ce qui est intéressant c'est d'aller au bout de la démarche. Les petites maisons dans nos villages



sont mal isolées. Ce qui intéresse les usagers c'est de savoir comment dépenser moins pour se chauffer. En tant que puissance publique, il faut commencer à se demander quel diagnostic thermographique peut on mettre en place sur les bâtiments. Nous gagnerions peut-être à sensibiliser les habitants y compris les bailleurs sociaux, à pousser la démarche encore plus loin.

Tania COUTY précise qu'une installation coûte cher avant d'être rentabilisée. L'isolation des combles coûte bien moins cher que des panneaux photovoltaïques et c'est la première source de déperdition.

Lionel FAYE précise qu'il y a des permanences pour les particuliers à Camblanes-et-Meynac.

Dominique JOBARD indique que c'est bien deux choses différentes et qu'il faut s'engager dans les deux.

Alain MONGET rappelle qu'il y avait une volonté des Communauté de Communes, dans un premier temps, de partir sur le cadastre solaire. D'où une proposition qui a été faite puisque sur le territoire du PETR des Communautés voulaient, depuis des années, s'investir collectivement. La deuxième phase de 2024, c'est la volonté des Communautés de Communes de partir sur la thermographie. La proposition a été faite collectivement avec les CdC en deux phases.

Lionel FAYE ajoute que la présentation qui a été faite portait sur les deux sujets. Ce qui peut induire des incompréhensions.

2 oppositions: Ronan FLEHO et Céline GOEURY.

6 Abstentions : Serge LAPENNE, Pierre BUISSERET, Maxime LARONDELLE, Vanessa LEROY, Tania COUTY, Sébastien MURARD, Agnès BARLET, Marc JOKIEL.

Délibération votée à la majorité :

VOTANTS: 28

POUR: 19

ABSTENTION: 8

CONTRE: 2

2023-108 : Cadastre solaire : présentation de la mutualisation à l'échelle du PETR dans le cadre du PCAET intercommunal et du Contrat d'Objectifs (COT) de l'ADEME et adoption du plan de financement.

Considérant le portage d'un Contrat d'Objectif de Territoire par le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers (PETR) et l'ADEME concernant la transition énergétique,

Considérant l'adoption par la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

EXPOSE

La Communauté de communes PE2M et les 4 autres du PETR Cœur Entre-deux-Mers sont partie prenante du Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME, piloté et animé par le Pôle Territorial.

L'objectif de ce contrat est de permettre l'accélération de la transition écologique et d'apporter un soutien financier à des projets mutualisés.

La mise en place d'un cadastre solaire a été identifiée comme prioritaire à la fois dans le COT et dans notre PCAET récemment adopté.

Le cadastre solaire permet à chaque habitant de pouvoir visualiser son logement et d'estimer le potentiel solaire de sa toiture ; de faire de simulations photovoltaïques et d'identifier la meilleure rentabilité du projet. L'outil met en relation les porteurs de projets avec les acteurs spécialisés de la filière photovoltaïque.

Sur le territoire du PETR, la cdc des Rives de la Laurence et Rurales de l'Entre Deux Mers disposent déjà d'un cadastre solaire opérationnel.

L'opération vise donc à créer un cadastre solaire complet pour les 3 autres intercommunalités du PETR (Créonnais, Coteaux Bordelais, Portes Entre-deux-Mers) et de mise à jour de celui des Rives de la laurence.

La mutualisation de l'opération permet de réduire de manière significative les coûts.



Coût investissement:

Coût d'un Cadastre solaire pour 1 Communauté de communes	Coût d'un Cadastre solaire pour 1 Communauté de communes
sans la mutualisation	avec la mutualisation
26 880 € TTC	6000 € TTC

Cout licence annuelle :

Coût de la licence annuelle pour 1 Communauté de communes	Coût de la licence annuelle pour 1 Communauté de communes
sans la mutualisation	avec la mutualisation
2 160 C TTC	905 € TTC

Le budget prévisionnel global serait le suivant :

Investissement:

	Dépenses TTC		Recettes TTC
Cadastre solaire mutualisé		Fonds Ademe portés par le Pôle (dont 1 100 C cadastre CC Rives de la Laurence)	11 100 C
		CC des Portes de l'E2M	6 000 €
	34 920 €	CC du Créonnais	6 000 €
		CC Les Coteaux Bordelais	6 000 €
		PETR (FCTVA)	5 820 €
	34 920 €		34 920 €

Fonctionnement année 1:

	Dépenses TTC		Recettes TTC
Licences mutualisées	2 940 €	CC des Portes de l'E2M	905€
		CC du Créonnais	905€
		CC Les Coteaux Bordelais	905€
		Fonds Ademe portés par le Pôle	225 €
	2 940 €	5	2 940 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à la majorité

DECIDE:

- D'adopter le budget prévisionnel présenté supra
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la formalisation de la mutualisation portée par le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

l'Entre Deux

Envoyé en Préfecture le 26/10/2023 Reçu en Préfecture le 26/10/2023 Publié le 02/11/2023

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a plus de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de séance

Patricia SIMON

Le Président

Lionel FAYE

eeof.ce.

Publié le 21-12-2023